

L'absence d'appui à la loi sur les réserves provisoires de blé a été mise en lumière lorsque les organismes agricoles ont témoigné au comité, car même s'ils étaient en général bien libres de critiquer ce que le gouvernement faisait ou ne faisait pas pour l'agriculteur des Prairies...

**M. Peters:** Et ils l'ont critiqué.

**L'hon. M. Lang:** ... Et ils l'ont critiqué, parce qu'ils se rendaient bien compte que tant que l'agriculteur des Prairies est dans une situation pénible, il peut difficilement apprécier ce qui se fait déjà; au fond, les organismes réclamaient davantage. En leur qualité de dirigeants des organismes agricoles, ils ont pu refuser de se satisfaire de mon engagement à examiner la situation générale des agriculteurs. Lorsqu'ils ont témoigné au comité, ils ne se sont pas opposés à l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1970, sauf qu'ils ont présenté d'autres propositions comportant des versements du Trésor aux agriculteurs. Cependant, il n'y a eu aucune opposition fondamentale à l'abrogation de la loi. Aucun des représentants agricoles n'a dit que la loi était essentiellement une bonne mesure. C'est significatif.

**M. Peters:** Ils ne l'ont même jamais mentionnée depuis les 15 ans que je siège au comité.

**L'hon. M. Lang:** Les députés d'en face ont essayé de nous faire croire que le bill à l'étude pourrait peut-être être traité de façon que les parties qu'approuvent les cultivateurs et qui concernent uniquement le versement d'argent, puissent être séparées du reste de la mesure législative. Mais le gouvernement doit présenter des ensembles de propositions destinées à améliorer la situation agricole. Il est très facile aux députés d'en face de dire: nous aimerions avoir la bonne partie de telle mesure, et la bonne partie de telle autre.

**M. Baldwin:** Quelle partie du bill C-244 est mauvaise?

**L'hon. M. Lang:** Il leur est facile de dire: nous aimerions obtenir plus d'argent pour les gens de notre région. Toutefois, comme je l'ai précisé au chef du Crédit social, les députés de la province de Québec ou d'autres régions de l'Est du Canada pourraient se plaindre que le gouvernement fait trop pour les cultivateurs de l'Ouest par rapport à ce qu'il fait pour les cultivateurs, mettons, du Québec.

**M. Horner:** Le gouvernement vole l'argent des cultivateurs.

**L'hon. M. Lang:** On admet généralement que la loi sur les réserves provisoires de blé est inadéquate.

**M. Lewis:** C'est quand même la loi.

**L'hon. M. Lang:** Étant donné qu'on a mis davantage l'accent sur la production d'orge et de colza, la remplacer devenait inévitable. Il était également important que les élevateurs ne demeurent plus encombrés de blé comme autrefois. Grâce au fait que, cette année, les élevateurs ne sont plus totalement encombrés de blé, les producteurs ont pu commercialiser de plus grandes quantités de grain en août et pendant les premières semaines de septembre qu'ils n'y étaient parvenus depuis longtemps. En fait, pendant les six premières semaines de l'année-récolte, jusqu'au 15 septembre, les producteurs ont commercialisé un total de 83.5 millions de boisseaux de grain par comparaison avec 46.3 millions de boisseaux l'année précédente et 36.7 millions de boisseaux l'année d'avant. Cela signifie

[L'hon. M. Lang.]

que les producteurs ont commercialisé cette année autant qu'au cours des deux années précédentes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Horner:** A moitié prix.

**L'hon. M. Lang:** En partie grâce à l'aide que nous avons apportée aux cultivateurs et à notre immense effort de commercialisation, non seulement avons-nous battu les records d'exportation l'année dernière mais, le 15 septembre, nos exportations étaient nettement supérieures au niveau de l'année dernière à pareille époque. L'an dernier, où nous approchions d'une année record—les députés qui me font face ont cité les mauvaises années—nous avons exporté 90.7 millions de boisseaux de céréales. Et à la même époque, cette année, nous en avons exporté 98.5 millions.

• (4.40 p.m.)

J'ai expliqué l'alternative devant laquelle se trouve la Chambre en ce qui concerne la mise aux voix du bill C-244 et l'adoption d'une série de propositions qui amélioreraient nettement la situation des agriculteurs des Prairies. J'espère que cette amélioration va survenir sans tarder.

Permettez-moi d'ajouter que je continuerai à lutter pour la mise en œuvre de programmes plus satisfaisants à l'intention des agriculteurs des Prairies, auxquels je porte, en ma qualité de ministre chargé de la Commission du blé, un intérêt tout particulier. Je garde espoir que les propositions que nous présentons à la Chambre rallieront les suffrages des députés qui me font face.

**M. Nielsen:** Respectez la loi.

**L'hon. M. Lang:** Je ferai également remarquer aux députés d'en face qu'il est extrêmement difficile au gouvernement de présenter et d'appliquer des mesures législatives au profit des cultivateurs tant que...

**M. Horner:** Vous avez fait de la Commission canadienne du blé votre instrument.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre. La présidence tient à rappeler la Chambre à l'ordre et à faire appel à la collaboration de tous les députés afin que le ministre puisse se faire entendre et terminer son intervention. J'ignore si le ministre a fini de parler. En tout état de cause, cette règle devrait s'appliquer tout au long de ce débat et au cours de tous les autres à venir.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous aimerions bien donner suite à votre requête, mais nous souhaiterions que vous rappeliez également à l'ordre le ministre pour lui demander de ne pas faire de digressions et de ne pas s'écarter de la motion à l'étude.

**L'hon. M. Lang:** Monsieur l'Orateur, j'ai revu à l'intention de la Chambre la décision du gouvernement d'offrir un ensemble de propositions concernant les cultivateurs des Prairies, un programme, à mon avis, supérieur à tout ce qui a existé auparavant. Les propositions comprennent l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé à compter du 31 juillet 1970. La discussion du bill contenant ces propositions n'est pas terminée. La Chambre connaissait depuis des mois la date de l'abrogation de la loi. Je demande à la Chambre, comme je l'ai fait chaque jour où